

FICHE DE DIALOGUE pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME

Madame, Monsieur,

Les fiches de dialogue de l'année de 3^{ème} permettent de conduire la réflexion engagée entre les parents, les élèves et l'équipe éducative concernant l'orientation après la 3^{ème}.

Nous vous invitons à consulter :

- l'ENT du collège – rubrique information/orientation ;
- le guide de l'ONISEP « Après la 3^{ème} » dont vous avez été destinataire et qui est également disponible sur le site www.onisep.fr/toulouse ;
- les documents d'information sur les métiers et les formations disponibles au CDI de l'établissement ou au CIO et sur le site www.onisep.fr/toulouse ;
- et à découvrir des formations, échanger avec des enseignants et des élèves lors des Journées Portes Ouvertes dans les établissements de l'académie – liste disponible sur le site de l'académie : www.ac-toulouse.fr

❖ Premier semestre ou Deuxième trimestre : Intentions d'orientation

Vous et votre enfant indiquez vos **intentions d'orientation pour l'année prochaine**.

Vous pouvez cocher plusieurs voies de formation (2^{nde} GT, 2^{nde} PRO, 1^{ère} année de CAP) en les classant sur la fiche provisoire d'orientation du 2^{ème} trimestre.

Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre répond en formulant **un avis provisoire**.

❖ Deuxième semestre ou Troisième trimestre : phase définitive d'orientation

Vous formulez **votre choix d'orientation** sur la fiche de dialogue du 3^{ème} trimestre. Vous pouvez cocher plusieurs voies de formation en les classant.

Vous serez également destinataire de la fiche « demande d'affectation ». Ce document recensera par ordre de priorité les établissements demandés après la 3^{ème}.

Le conseil de classe du 2^{ème} semestre ou 3^{ème} trimestre examine votre demande et formule une proposition d'orientation :

- si la proposition est **conforme** à votre choix, elle devient décision d'orientation.
- si la proposition est **différente** de votre choix, vous serez reçu en entretien par le chef d'établissement et si le désaccord persiste à l'issue de l'entretien, vous pourrez recourir à la commission d'appel ou demander le maintien dans le niveau de la classe d'origine.

Document à conserver par la famille